



7^{EME} EDITION DU SEMINAIRE-ATELIER DE FORMATION SOUS REGIONALE DE L'UNESCO-SEEAC-CNEE

THEME:

**« Prise en compte des impacts cumulatifs du développement sur les aires protégées lors de l'Evaluation Environnementale et sociale »
Brazzaville, du 29 au 30 novembre 2021**

**Suivi de la 12^{eme} édition du séminaire international du SEEAC
sous le thème**

**« EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET PRESERVATION DES
AIRES PROTEGEES : PROMOUVOIR LES SOLUTIONS BASEES SUR LA
NATURE »
Brazzaville, du 01 au 02 décembre 2021**



De la Connaissance à l'Action pour une Planète Protégée



www.biopama.org

The Biodiversity and Protected Areas Management Programme (BIOPAMA) is an initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's 11th European Development Fund.





1. Contexte et justification du séminaire atelier de formation

L'importance de la nature n'est plus à démontrer. En effet elle offre les biens et services écosystémiques indispensables au maintien de la vie, l'économie, la sécurité, la santé et le bien-être. Le concept des solutions basées sur la nature, dites NbS (Nature-based Solutions) qui a émergé au tournant des années 2010 prône le fait de s'appuyer sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques ou la gestion des risques naturels. Un des moyens largement utilisé et reconnu au niveau international pour tenter de protéger la nature est la création des aires protégées. Les aires protégées peuvent, dans une certaine mesure, être considérées comme le dernier rempart de la conservation de la nature et des services qu'elle rend. A cet égard, les pays d'Afrique centrale possèdent tous des aires protégées. Au niveau sous régionale des institutions comme L'Observatoire régional pour la biodiversité et les aires protégées en Afrique aide à fournir une meilleure compréhension sur les tendances et les menaces qui pèsent sur les aires protégées d'Afrique centrale, afin de renforcer les processus de prise de décisions et faciliter des réponses stratégiques pertinentes.

En effet, malgré l'importance des aires protégées pour la conservation de la nature, leur intégrité est menacée par des pressions diverses et dont pour la plupart anthropiques. Dans ce contexte, l'évaluation environnementale et sociale (EES) qui, par définition, est l'ensemble des processus qui vise l'intégration aspects relatifs à l'environnement dans la prise de décision en lien avec les politiques, plans, programmes et projets de développement, devait pouvoir jouer un rôle prépondérant pour leur protection. Toutefois, le retour d'expérience démontre que l'EES peine à exprimer son potentiel en Afrique centrale en général et dans ce domaine en particulier. A l'origine de cette situation, des contraintes juridiques, institutionnelles et pratiques.

Une des contraintes au plan technique et opérationnel est la prise en compte correcte des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées lors de l'EES des projets, des projets, pourtant la plus communément appliquée. En effet, il ressort de l'analyse que les EES des projets intègrent, dans une certaine mesure, les impacts sur les aires protégées des projets pour lesquels ils sont menés, mais ne prennent pas suffisamment en compte les impacts dus aux autres projets passés actuels et à venir.

C'est dans ce contexte que le séminaire atelier de formation UNESCO-SEEAC-CNEE entend aborder les aspects relatifs à l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées. Il est organisé par le SEEAC en collaboration avec l'Association congolaise pour l'évaluation environnementale, le Bureau régional Afrique centrale de l'UNESCO et la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE). Des partenariats seront recherchés, entre autres, avec les Ministères environnement et forêt du Congo, le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)

Ce séminaire atelier de formation sera organisé en prélude à la 12^{ème} édition du séminaire international du SEEAC sous le thème « Evaluation environnementale et sociale et préservation des aires protégées : promouvoir les solutions basées sur la nature » qui se tiendra du 01 au 02 décembre 2021 à Brazzaville.





Les participants au séminaire atelier de formation auront l'occasion de poursuivre et approfondir les échanges avec ceux du séminaire international en vue d'une meilleure consolidation de leurs capacités en la matière.

2. Objectif du séminaire atelier de formation

L'objectif de cette session de formation est d'améliorer les connaissances des participants en rapport avec l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées.

Plus spécifiquement il sera question de :

- Analyser le cadre juridique et institutionnel de l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées ;
- passer en revue le processus d'EES et d'identifier les portes d'entrée, les défis et les enjeux pour l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées ;
- présenter les méthodologies, les outils et les indicateurs pour faciliter l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées ;
- à travers un cas d'école, d'amener les participants à utiliser de manière pratique les outils visant l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées.

3. Résultat attendus

Les résultats attendus sont étroitement liés aux objectifs escomptés. A la fin du séminaire atelier de formation, il est attendu que :

- le cadre juridique et institutionnel de l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées soit analysé ;
- le processus d'évaluation environnementale soit revu, les portes d'entrée, les défis et les enjeux pour l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées soient identifiés ;
- les méthodologies, les outils et les indicateurs pour faciliter l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées soient présentés ;
- les outils visant l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées soient utilisés.

4. Programme indicatif

La formation comprendra les différents modules suivants :

- Module 0 : Ouverture du séminaire ;
- Module 1 : Introduction : Définition de l'EES et son rôle dans la préservation des aires protégées ;
- Module 2 : cadre juridique et institutionnel, de l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées ;



De la Connaissance à l'Action pour une Planète Protégée



www.biopama.org

The Biodiversity and Protected Areas Management Programme (BIOPAMA) is an initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's 11th European Development Fund.





- Module 3 : Portes d'entrée, défis et enjeux pour l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées ;
- Module 4 : démarche méthodologique et outils l'évaluation des impacts cumulatifs des projets sur les aires protégées ;
- Module 5 : Étude de cas : partage des expériences.

5. Public visé

Ce séminaire s'adresse à toutes les parties prenantes du processus d'évaluation environnementale :

- Administrations en charge de la gestion des ressources naturelles et des aires protégées ;
- Administrations en charge de la gestion du processus d'évaluation environnementale ;
- Autres administrations sectorielles ;
- Organismes et structures sous régionaux, régionaux et internationaux de gestion durable de l'environnement ;
- Organisations du Secteur privé et investisseurs ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Consultants et bureaux d'études ;
- Universités et autres institutions de formation ;
- Organismes de recherche ;
- Organismes de conservation et de gestion des aires protégées ;
- Société civile.
- Autres...

6. Frais d'inscription

L'inscription à la formation s'élève à Cent mille (100.000) francs CFA par participant. Ces frais couvrent le kit du participant, les repas de midi et les pauses cafés pendant la durée de la formation. Les personnes désireuses de s'inscrire devront renseigner le formulaire dédié à cet effet et l'envoyer **au plus tard le 15 novembre 2021** par courrier électronique à l'une des adresses suivantes: seeaonline2020@gmail.com et aceecongo@gmail.com

7. Recevabilité des formulaires d'inscription

Les inscriptions seront confirmées après réception des frais d'inscription. Le principe applicable est celui de « Premier venu – Premier servi ». Les concernés seront informés au fur et à mesure de la confirmation de leur inscription.



De la Connaissance à l'Action pour une Planète Protégée



www.biopama.org

The Biodiversity and Protected Areas Management Programme (BIOPAMA) is an initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's 11th European Development Fund.





8. Mode de paiement

Chèque, mandat Western Union, Union Pay ou Money Gram fait à l'ordre du Secrétariat Exécutif pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale ou de l'Association Congolaise pour l'Évaluation Environnementale (Madame Adelaïde ITOUA) ;

Par virement ou dépôt bancaires à l'ordre du Secrétariat Exécutif pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale au Compte n°0231640101582125 - NFC BANK CAMEROON.

Par virement ou dépôt bancaires à l'ordre de l'Association Congolaise pour l'Évaluation Environnementale (ACEE) au Compte n° 3710704690817 BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI).

9. Contact

SEEAC

BP 30465 Yaoundé - Tél. : +237 242 61 10 62

E- mail : seeaconline2020@gmail.com

ACEE

BP 10183 Brazzaville

Tel.: +242 06 64144 89 - 066683823

E-mail : aceecongo@gmail.com



De la Connaissance à l'Action pour une Planète Protégée



www.biopama.org

The Biodiversity and Protected Areas Management Programme (BIOPAMA) is an initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's 11th European Development Fund.

